

# COMMUNE DE PERCHE EN NOCE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE SAINT-JEAN-DE-LA-FORET

Par arrêté en date du 21 Septembre 2018, le maire de la commune de PERCHE-EN-NOCÉ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement du secteur de Saint-Jean-de-la-Forêt,

L'enquête publique se déroulera :

**du mercredi 17 octobre 2018 au mercredi 21 novembre 2018 inclus.**

Monsieur PACORY Dominique désigné par monsieur le président du tribunal administratif de Caen assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public à la mairie de Perche-en-Nocé pendant la durée de l'enquête, du 17 octobre 2018 10h00 au 21 novembre 2018 à 16H 00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

A la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées sur le site internet suivant : **[www.perche-en-noce.fr](http://www.perche-en-noce.fr)**.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou être adressées au commissaire enquêteur par écrit aux adresses suivantes :

- Mairie annexe de Saint-Jean-de-la-Forêt, 02 rue de l'École, Saint-Jean-de-la-Forêt, 61340 PERCHE-EN-NOCÉ,
- Mairie de PERCHE-EN-NOCÉ, 11 rue de Courboyer, Nocé, 61340 PERCHE-EN-NOCÉ.

Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **[mairie-enquetepublic@percheennoce.fr](mailto:mairie-enquetepublic@percheennoce.fr)** (dans ce cas, noter en objet du courriel « observations ZA pour commissaire enquêteur »).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Perche-en-Nocé les jours et heures suivants :

- **Mercredi 17 octobre 2018 de 10H00 à 12H00,**
- **Lundi 12 novembre 2018 de 10H00 à 12H00,**
- **Mercredi 21 novembre 2018 de 14H00 à 16H00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Perche en Nocé aux jours et heures habituels d'ouverture pour y être tenus, sans délai, à la disposition du public où ils pourront être consultés pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site Internet suivant : [www.perche-en-noce.fr](http://www.perche-en-noce.fr).

Fait à Perche en Nocé, le 21 septembre 2018  
Le Maire,  
Pascal PECCHIOU

